

De vouloir bien m'autoriser à faire Comparer le budget  
de l'Académie pour l'année prochaine.

J'ai bien enjoint à mes collègues de 25000 fr de pour  
l'Académie de l'ordonnement desquels il est assez bien  
voulu me donner avis au date du 18 mai je suis en  
profitant pour régler les comptes de l'Académie  
au 31 de l'année et je vous en envoie ci-joint  
un rapport de l'ordonnement des dépenses  
acquittées jusqu'à ce jour avec les pièces à l'appui  
qu'elles doivent régulariser. J'en ai aussi l'honneur de  
vous adresser deux autres brevets de l'Académie sur  
les travaux de l'Académie, et le projet de budget  
pour l'année courante.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect  
M<sup>r</sup> le Ministre  
Vostre etc.

M. le Ministre d'Etat

Prome le 29 Juin 1849 319

Monsieur le Ministre

Arrivé à Prome le 22 mai au soir j'ai été mis en possession  
 dès le lendemain par mon prédécesseur des fonctions de la  
 direction de l'établissement à la tête duquel la confiance du  
 gouvernement de Sa Majesté Impériale m'a fait l'honneur  
 de me placer. J'aurais pu vous en dire davantage  
 connaissance de mon état en fonction, mais arrivé  
 à l'académie après l'exposition des travaux des sciences  
 et au moment de l'émousserment j'ai dû m'occuper  
 d'un essai sur l'envoi dans le délai le plus rapproché  
 conformément au vœu que m'en avait exprimé  
 l'académie et je suis en mesure de vous annoncer  
 que l'expédition s'en est faite aujourd'hui même

M. le Ministre mon prédécesseur n'a pas eu  
 le temps de vous adresser la Comptes rendus de son passage  
 pour l'ingénieur de l'argue des besoins et des demandes  
 qu'il a eu l'honneur de vous adresser il laisse la ville  
 Médici dans une situation matérielle aussi satisfaisante  
 que le lui ont permis les moyens mis à sa disposition  
 pour l'entretien des bâtiments et des mobiliers <sup>de la</sup> ville  
 mais ~~son état de santé ne lui a pas permis de vous adresser~~  
~~le budget de l'argue et ses dépendances~~  
 Je vous prie de rappeler à votre attention les demandes  
 que mon prédécesseur a eu l'honneur d'adresser au  
 Ministre de l'Instruction et de vous en adresser aussi  
 nouvelles quand j'ai reçu l'ordonnance <sup>de</sup> la ville par la quelle  
 vous m'avez fait l'honneur de m'annoncer que le travail  
 répartition du budget consacré à l'entretien des bâtiments  
 dépendants de l'administration de votre Département a  
 désormais limité pour cette année la part affectée à



399

faire leurs fonctions, de pour leur étendue ou leurs étirements  
 j'ai donc l'honneur de solliciter de votre bonté  
 le Ministre une indemnité pour les travaux de  
 Des pensionnaires peintres et sculpteurs et de la même pour  
 les architectes qui sont répartis dans la proposition  
 suivante. — Peintres 500 —  
Sculpteurs 200 —  
Architectes 300 —  
1000 —

Cette indemnité bien entendue par les traits précédents qui ont été  
 qu'on les travaux exigés par les traités et pour les quels  
 elle serait accordée seraient complètement terminés.

Quant au traitement de M<sup>r</sup> le Secrétaire général j'ai  
 obtenu par son indemnité de table <sup>complémentaire</sup> la somme de 2700  
 et par la même celui des pensionnaires ~~qui sont répartis~~  
 cette somme de 1000 fr. j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance  
 de la porter à 3500 fr. qui différerait son émoulement  
 qu'à celui d'un chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe du Ministère  
 de l'Intérieur, et sur le quel on pourrait d'ormais espérer  
 avec la retenue légale afin de lui conserver des droits  
 à la retraite. M<sup>r</sup> le Secrétaire général a exercé depuis plus de 18 ans  
 les fonctions de Secrétaire de l'Académie à la Complicité  
 satisfaction des directeurs qui font sans fautes et sans omission  
 père de famille et comme il est père de famille il se trouve  
 par suite de l'exigence de son traitement et du renchérissement  
 de la vie à Paris dans une position plus élevée de celle d'un  
 pensionnaire de l'Académie.

Cette somme de 3500 fr. jointe au traitement de pensionnaire  
 formerait avec celle de 1100 montant des indemnités accordées  
 aux pensionnaires des trois sections une augmentation annuelle  
 de 4600 fr. que je vous supplie Monsieur le Ministre